

Retraité un jour, syndiqué toujours !

É Éditorial



Sommaire :

1 : Éditorial de Paul Barbier

2 : Informations confédérales

- Circulaire confédérale : Comité d'alerte des finances publiques du 21 avril 2026
- CP FO : Crise du logement : FO demande des décisions immédiates à la hauteur de l'urgence sociale

4 : Infos diverses

- Aide à domicile : le gouvernement remet en cause de l'exonération de charges patronales pour les septuagénaires
- Tribune libre : EHPAD : Les "maisons France autonomie" ne doivent pas devenir le nouveau nom d'une impuissance publique

6 : Échos des UDR

- Hommage à Rémi Candelier
- Assemblée générale de l'UDR 05
- Assemblée générale de l'UDR 75
- CDCA du 84
- UDR 85 : lettre au Préfet

10 : Annexe : communiqué intersyndical premier-mai

L'actualisation de la loi de programmation militaire est en cours de discussion : l'objectif étant d'y ajouter 36 milliards d'€ portant l'effort à près de 450 milliards d'euros sur la période 2024/2030.

Rappelons que sous le « règne » de M Macron, le budget militaire est passé de 32 milliards en 2017 à près de 64 milliards l'an prochain.

Rarement une guerre à laquelle la France n'est pas partie prenante aura coûté aussi cher à ses armées. La semaine dernière, dans le cadre d'auditions au Parlement, le ministre du Budget, David Amiel, a indiqué que le conflit dans le Golfe (guerre dans laquelle la France n'est pas partie prenante, nous dit-on) pourrait se traduire par un coût imprévu d'un milliard d'euros au titre des opérations extérieures et de leur intensification.

Au même moment, le ministère des comptes publics avertit dans un courrier en date du 20 avril : « La conciliation de cette priorité (l'effort de guerre) avec la

nécessaire maîtrise des comptes publics impose des choix : les budgets ministériels hors mission "défense" devront globalement être en diminution ».

Aussitôt dit, aussitôt fait. Le lendemain le Comité d'Alerte des finances publiques annonce 4 milliards d'économies sur les dépenses de l'État et de ses opérateurs, complétés par 2 milliards sur le champ social, notamment la Sécurité sociale.

Et, dans le même temps, alors que les prix de l'énergie flambent, aucune mesure sérieuse n'est prise pour bloquer les prix des carburants à 1,50 € comme FO le revendique.

Mais, ils n'ont pas l'intention de s'arrêter là... et il faut préparer les esprits à la suite. C'est ainsi qu'une nouvelle campagne visant les retraités a été lancée ces derniers jours :

Ça a commencé avec Éric Lombard, ancien ministre de l'Économie et des Finances qui a déclaré : « Nous finançons les retraites et la santé des boomers payées par leurs enfants et leurs petits-enfants. C'est une honte. »

Et ça continue avec un article paru dans

Aujourd'hui, repris aux heures de grande écoute sur TF1 et M6 qui nous explique que, selon une étude inédite, «Un actif doit travailler jusqu'au 4 mai pour payer les pensions et les dépenses liées à la santé des retraités.» Et, l'article insiste en écrivant : «En 2026, les actifs cessent de se lever le matin pour payer la facture des retraités à partir du 4 mai.» Et, cerise sur le gâteau, il se conclut ainsi : «Beaucoup de retraités sont prêts à faire des efforts si on leur explique que, s'ils perdent 5 % de revenus, cela permettra à leurs enfants de mettre de côté...»

Quel cynisme, alors que de 2017 à 2025, l'inflation officielle a été de 19,3 % et que dans le même temps, les pensions ont augmenté de 16,1 %

La somme des pertes subies pendant cette période s'élève à 3,6 mois en général, et à 5,3 mois pour les retraités ayant subi la hausse de la CSG de 25 % en 2018. Nous exigeons le rattrapage de ces mensualités perdues, et un coup de pouce pour les petites retraites.

Sur la même période, le CAC40 a augmenté de 52 %, soit 3,25 fois plus que les pensions.

Mais ce n'est pas tout.

Comme il n'y a pas de petites économies, le gouvernement remet en cause l'exonération de charges patronales pour les septuagénaires qui emploient une personne à domicile

Et puis, alors qu'une loi Grand Âge ambitieuse est promise depuis 2018, la ministre déléguée nous annonce que d'ici à 2027, les EHPAD pourraient être renommés «maisons France autonomie». L'intention affichée serait de «changer le regard sur le vieillissement» et de faire de ces lieux des espaces où l'on ait envie de vivre et de travailler. «Comme si un écriteau, un changement de nom, pouvait effacer la pénibilité d'un secteur si essentiel mais si mal reconnu» notent fort justement les auteurs d'une tribune libre parue le 5 mai dans le journal «la Croix».

Aussi, nous reprenons à notre compte la conclusion de la résolution générale adoptée par le Congrès de Dijon : «Retraites, emplois, salaires, Sécurité sociale, services publics, tous nos droits sont attaqués.

Constatant que les journées d'action ne permettent pas d'obtenir satisfaction, le Congrès invite toutes les structures, les militants et les adhérents à réunir les travailleurs pour discuter et décider de la grève et de sa reconduction. La préparation du rapport de force par l'action commune partout où cela est possible est à l'ordre du jour jusqu'à satisfaction de toutes les revendications. Le Congrès mandate le bureau confédéral en ce sens pour qu'il s'adresse et propose aux organisations syndicales l'action commune.»

Paul BARBIER

Informations confédérales

//////////////////// **Circulaire confédérale** //////////////////////
Secteur de l'Économie et du Service public

Comité d'alerte des finances publiques du 21 avril 2026

Paris, le 6 mai 2026

Chères et chers camarades,

Le 21 avril 2026, le gouvernement a réuni un comité d'alerte des finances publiques consacré aux conséquences économiques de la guerre en Iran, à l'exécution du budget 2026 et à la préparation du budget 2027.

Dans un contexte international d'une gravité exceptionnelle, marqué par la désorganisation des flux logistiques, les tensions sur les capacités de production énergétique et les incertitudes géopolitiques persistantes autour du détroit d'Ormuz, le gouvernement retient l'hypothèse d'un maintien du prix du baril autour de 100 dollars jusqu'à l'été. Cette situation a d'ores et déjà conduit à une révision à la baisse des perspectives de croissance et pourrait donner lieu à la mise en œuvre de 6 milliards d'euros de mesures d'ajustement budgétaire.

Ces mesures reposeraient principalement sur 4 milliards d'euros d'économies sur les dépenses de l'État et de ses opérateurs, complétées par 2 milliards d'euros sur le champ social, notamment la Sécurité sociale. Le gouvernement confirme par ailleurs son choix de privilégier des aides ciblées, sans recourir à un dispositif global de protection tel que le bouclier énergétique mis en place en 2022.

Pour Force Ouvrière, cette orientation appelle plusieurs remarques de fond.

D'une part, le choix assumé de mesures ciblées, en l'absence d'une politique globale de protection face au choc énergétique, interroge sur la capacité à répondre efficacement à une crise d'ampleur systémique. Une

telle approche comporte le risque de réponses fragmentées, insuffisantes pour amortir les effets économiques et sociaux de la situation actuelle.

D'autre part, les modalités envisagées pour la mise en œuvre de ces décisions suscitent de sérieuses interrogations. Le recours à des instruments réglementaires, permettant d'engager des ajustements budgétaires sans débat parlementaire approfondi, tend à réduire la place du Parlement dans l'examen de choix pourtant déterminants pour les finances publiques et la cohésion sociale.

Sur le fond, cette réunion confirme une orientation préoccupante : face à une crise internationale majeure, la réponse privilégiée demeure celle de la restriction budgétaire, des économies sur les services publics et d'un effort accru demandé à la Sécurité sociale.

Force Ouvrière rappelle avec force que cette stratégie est non seulement injuste, mais également économiquement contreproductive. En affaiblissant les services publics et la protection sociale, elle risque d'accentuer le ralentissement économique, de fragiliser la demande intérieure et d'aggraver les inégalités.

FO souligne par ailleurs que, dans le même temps, les dispositifs d'allègements fiscaux et sociaux en faveur des entreprises, les aides publiques sans contreparties ainsi que certaines niches fiscales continuent d'être préservés, sans évaluation sérieuse de leur efficacité. Ce dés

équilibre est d'autant plus inacceptable que les salariés subissent de plein fouet les effets de l'inflation, dans un contexte de stagnation des salaires réels depuis 2021.

Dans ce contexte, Force Ouvrière réaffirme ses revendications :

- L'augmentation immédiate et générale des salaires, du SMIC et du point d'indice dans la fonction publique ;
- L'arrêt de toute politique de réduction des moyens des services publics et de la Sécurité sociale ;
- La conditionnalité stricte des aides publiques aux entreprises ;
- Le blocage des prix du carburant ;
- Des mesures d'urgence à la hauteur pour protéger le pouvoir d'achat des salariés, des retraités et des ménages.

Force Ouvrière le dit clairement : il n'est ni acceptable socialement, ni soutenable économiquement que les salariés paient une nouvelle fois le prix des choix budgétaires actuels. Protéger le pouvoir d'achat et renforcer les services publics ne sont pas des options, mais des exigences immédiates.

Amitiés syndicales,

Rachèle BARRION, Secrétaire Confédérale
Frédéric SOUILLOT, Secrétaire Général

//////////////////////////Communiqué de presse//////////////////////////

Secrétariat général

Crise du logement : FO demande des décisions immédiates à la hauteur de l'urgence sociale

À l'issue de son Congrès confédéral à Dijon du 20 au 25 avril 2026, la Confédération FO décide de faire du logement un axe majeur de son intervention.

La situation du logement en France a atteint un seuil critique. Des millions de salariés subissent des loyers excessifs, une pénurie persistante de logements accessibles et des conditions d'accès toujours plus contraignantes. Cette crise profonde n'est pas une fatalité : elle est la conséquence directe de choix politiques qui ont durablement affaibli les politiques publiques du logement.

Face à cette réalité, Force Ouvrière prend ses responsabilités. Le dossier du logement est désormais placé sous l'autorité directe du Secrétaire général afin de garantir une action cohérente, déterminée et inscrite dans la durée.

Dans ce contexte, FO met en demeure les pouvoirs publics de rompre avec l'inaction et d'engager sans délai un plan d'ensemble à la hauteur des enjeux, reposant notamment sur :

- une relance massive et immédiate de la construction de logements sociaux ;
- un encadrement strict et effectivement appliqué

des loyers ;

- un renforcement significatif des moyens d'Action Logement ;
- une lutte résolue contre la spéculation immobilière ;
- une réduction concrète et mesurable du reste à charge pour les salariés.

Force Ouvrière réaffirme avec force une exigence simple : aucun salarié qu'il soit du secteur public ou privé ne doit être empêché de se loger dignement en raison de ses revenus ou de sa situation professionnelle.

Le logement ne saurait être traité comme une variable d'ajustement des politiques publiques. Il constitue un droit fondamental, indissociable de la dignité humaine, de la stabilité professionnelle et de la cohésion sociale.

FO appelle l'État, les collectivités territoriales et l'ensemble des acteurs concernés à prendre leurs responsabilités. L'heure n'est plus aux constats, mais aux actes. Garantir le droit au logement pour toutes et tous n'est pas une option : c'est une obligation.

Paris, le 5 mai 2026
Frédéric Souillot, Secrétaire général

Aide à domicile : le gouvernement remet en cause de l'exonération de charges patronales pour les septuagénaires

Alors qu'il était fixé jusqu'ici à 70 ans, un décret du 8 avril, qui s'applique rétroactivement depuis le 1er janvier 2026, est venu le modifier. Ce sera 80 ans.

Tel est, en effet, le nouveau seuil à partir duquel les seniors pourront profiter d'un **abattement de cotisation patronale** pour l'emploi d'un aide à domicile.

Toute personne âgée de 70 ans ou plus pouvait

jusqu'alors ne payer **aucune cotisation patronale** pour l'emploi d'un individu chargé de l'aider à domicile et qui pouvait s'occuper du ménage, des courses et autres mini travaux.

Dorénavant, cet abattement, qui reste sans condition de dépendance ou de revenus, ne s'appliquera que si au moins un des membres du foyer est âgé de 80 ans ou plus. En revanche, les autres aides pour les personnes en situation de handicap, tout comme le crédit d'impôt pour les particuliers employeurs, sont maintenus.

EHPAD : « Les "maisons France autonomie" ne doivent pas devenir le nouveau nom d'une impuissance publique »

Tribune libre publiée le 5 mai 2026 dans le journal La Croix

D'ici à 2027, les EHPAD pourraient être renommés « maisons France autonomie », a annoncé le gouvernement, le 25 avril 2026.

Fatigués de ces annonces jugées inutiles, des professionnels demandent l'application de mesures concrètes — allocation de moyens humains et financiers — pour répondre aux besoins concrets du grand âge.

Depuis plusieurs années, une étrange habitude s'est installée dans notre pays : on ne fait plus, on communique. Il semble parfois plus important de dire que l'on agit que d'agir réellement. Alors qu'une loi Grand âge ambitieuse est promise depuis 2018, la réponse est finalement un plan de communication et un kit presse.

La dernière annonce sur les EHPAD en est une nouvelle illustration. Le gouvernement souhaite que certains établissements puissent être labellisés « maisons France autonomie », notamment lorsqu'ils disposent d'un accueil temporaire. L'intention affichée serait de « changer le regard sur le vieillissement » et de faire de ces lieux des espaces où l'on ait envie de vivre et de travailler. Comme si un écriteau, un changement de nom, pouvait effacer la pénibilité d'un secteur si essentiel, mais si mal reconnu.

Des moyens humains insuffisants

Un lifting sémantique niant finalement la réalité du secteur. Il faut rappeler que le « d » de dépendance dans « Ehpad » (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, NDLR) n'est pas un gros mot : à force de vouloir adoucir les termes, on finit par masquer la réalité. Or, la dépendance est une situation concrète, humaine et quotidienne, vécue par des cen-

taines de milliers de personnes âgées, leurs proches et les professionnels qui les accompagnent. La réalité du grand âge ne se rebaptise pas. Elle se regarde en face.

Cette réalité concerne plus de deux millions de personnes âgées de 60 ans ou plus déjà en perte d'autonomie en France, dont 670 000 en perte d'autonomie sévère. C'est une France qui comptera, au début des années 2050, près de 2,8 millions de seniors en perte d'autonomie. C'est aussi une réalité très concrète dans les établissements : fin 2023, près de 697 000 personnes vivaient ou fréquentaient un établissement pour personnes âgées. Parmi les plus de 90 ans, près d'une personne sur trois y vit ou y est accueillie.

Cette réalité, ce sont aussi des établissements qui accueillent des résidents de plus en plus âgés, plus dépendants, souvent polypathologiques, mais avec des moyens humains insuffisants. Le taux d'encadrement en EHPAD reste autour de 0,6 équivalent temps plein par résident, tous personnels confondus.

Des métiers pénibles

Selon la Conférence nationale des directeurs d'établissements pour personnes âgées et personnes handicapées (CNDEPAH), avec les effectifs actuels, un soignant peut accompagner environ dix résidents chaque matin. Cela signifie que le lever, la toilette, l'habillage et la réfection du lit doivent être réalisés en une vingtaine de minutes par personne.

Ce chiffre devrait nous arrêter collectivement. Comment prétendre lutter contre la maltraitance, prévenir la perte d'autonomie, accompagner la fin de vie, soutenir les familles, maintenir une vie sociale, prendre soin des corps et des âmes, avec des équipes qui courent en permanence ?



Le rapport du Sénat sur la situation des EHPAD est d'ailleurs sans ambiguïté : les métiers du grand âge sont des métiers pénibles, et l'absentéisme y est élevé, s'expliquant pour une grande part par les accidents du travail et les maladies professionnelles.

Être reconnu comme une personne

Il rappelle également que l'absentéisme pèse à la fois sur les ressources des établissements, sur leur situation financière et sur la qualité de vie au travail. Autrement dit, les difficultés humaines, sociales et budgétaires ne sont pas séparées : elles forment un même cercle vicieux.

Mais il est surtout important de rappeler qu'une personne qui entre en EHPAD n'entre pas dans un dispositif. Elle n'entre pas dans un sigle. Elle entre dans un nouveau chapitre de sa vie. C'est cela que nous devrions avoir le courage de dire : l'EHPAD n'est pas seulement un lieu de soins. C'est un lieu de vie. Un lieu où demeurent des histoires, des souvenirs, des désirs, des habitudes, des goûts, des liens familiaux, des rêves parfois modestes, mais essentiels.

La dignité ne consiste pas seulement à être lavé, nourri et soigné. Elle consiste aussi à être reconnu comme une personne jusqu'au bout. La dignité c'est aussi de regarder la dépendance actuelle des résidents en face et d'allouer les moyens nécessaires pour y répondre dignement.

Sanctuariser la présence soignante

Mais cette dignité suppose aussi de regarder l'état financier réel du secteur. Les EHPAD ne sont pas seulement en tension humaine. Ils sont aussi pris dans un modèle économique devenu obsolète. D'après l'enquête de la Fédération hospitalière de France (FHF), publiée en mai 2025 et reprise par le Sénat, plus de 70 % des EHPAD publics sont en déficit financier.

Il manquerait en moyenne 8,50 € par jour et par place, soit 3 104 € par place sur une année, pour un manque de financement estimé à 545 millions d'euros en 2024 et un déficit cumulé proche de 2 milliards d'euros depuis 2022. Cette crise ne concerne pas seulement les établissements publics. Elle touche aussi fortement le secteur privé, notamment associatif.

Une vraie réforme du secteur devrait donc commencer par les moyens humains. Elle devrait fixer un cap clair : davantage de professionnels, mieux formés, mieux rémunérés, mieux considérés. Elle devrait sanctuariser la présence soignante au chevet des résidents avec des ratios soignants/résidents ambitieux.

Faire du vieillissement une leçon d'humanité

Elle devrait reconnaître la pénibilité réelle des métiers du grand âge. Elle devrait donner aux établissements les moyens d'être autre chose que des structures sous tension permanente en leur permettant de s'ouvrir sur le territoire, notamment par des centres de consultations non programmées ou des plateformes de répit pour les aidants. Un EHPAD dans un territoire, c'est au final une structure qui fait société et qui, du vieillissement, fait une leçon d'humanité.

Il faut aussi une réforme du financement, afin que les établissements ne soient plus seulement financés selon la lourdeur des résidents, mais aussi selon leur capacité à préserver l'autonomie, à maintenir le lien social, à prévenir les ruptures de parcours. Par une comptabilité analytique précise, l'argent de la solidarité nationale et des résidents doit être bien alloué à leur prise en charge.

Le Conseil national de la Résistance avait porté une ambition simple et immense : garantir à chacun des moyens d'existence lorsque l'âge, la maladie ou les accidents de la vie l'empêchent de subvenir seul à ses besoins. La Sécurité sociale n'était pas un outil de communication. Elle était un pacte.

Une responsabilité collective, morale et républicaine

Nos aînés n'ont pas besoin que l'on maquille les mots. Ils ont besoin que l'on honore ce pacte. Ils ont besoin que l'on cesse de considérer le grand âge uniquement comme une charge, alors qu'il est aussi une responsabilité collective, morale et républicaine.

Les « maisons France autonomie » ne doivent pas devenir le nouveau nom d'une impuissance publique. Elles ne doivent pas être le dernier chapitre des résidents. Elles devraient être le dernier chapitre d'une politique qui, depuis trop longtemps, communique davantage qu'elle ne fait.

HOMMAGE A REMI CANDELIER



Chers camarades,

Rémi nous a quittés.

C'est une grande perte, bien sûr pour sa famille, à qui nous présentons toutes nos condoléances, mais aussi pour ses amis en particulier ceux de l'Union Départementale des Retraités FORCE OUVRIERE de Seine-Maritime et, bien sûr pour tous les membres du Comité Exécutif de l'UCR FO qui ont tenu, par les messages qu'ils m'ont adressés, à faire part de leur tristesse face à ce qui aux yeux de tous apparaît comme profondément injuste.

Personnellement j'ai connu Rémi à l'époque où il a décidé de quitter le syndicalisme autonome pour rejoindre le SNUDI FORCE OUVRIERE.

Cette démarche de la part de Rémi correspondait au fait qu'il avait compris que la défense de l'école publique et de ses maîtres passait par la nécessité de rejoindre le syndicalisme confédéré, libre et indépendant incarné par la Confédération générale du Travail FORCE OUVRIERE.

Il renouait ainsi avec ceux-là mêmes qui en 1905 rédigeaient le Manifeste des instituteurs syndicalistes dans lequel on pouvait lire :

«C'est pour des raisons morales de l'ordre le plus élevé, que les instituteurs réclament le droit de se constituer en syndicats : ils veulent entrer dans les bourses du travail; ils veulent appartenir à La Confédération générale du Travail.

Par leurs origines, par la simplicité de leur vie, les instituteurs appartiennent au peuple. Ils lui appartiennent aussi parce que c'est aux fils du peuple qu'ils sont chargés d'enseigner.

Nous instruisons les enfants du peuple le jour. Quoi

de plus naturel que nous songions à nous retrouver avec les hommes du peuple le soir? C'est au milieu des syndicats ouvriers que nous prendrons connaissance des besoins intellectuels et moraux du peuple.»

Il a donc pris des responsabilités dans le SNUDI FO, tant au niveau local qu'au niveau national.

Mais il avait aussi compris que la défense de ses collègues et de l'école nécessitait un investissement au niveau de l'interprofessionnel.

C'est donc tout naturellement qu'il s'est investi dans l'UL de Fécamp et qu'il a continué à militer en particulier en qualité de défenseur syndical auprès des Conseils de Prud'hommes.

Et puis, lorsque le moment fut venu de faire valoir ses droits à pension, Rémi a estimé devoir mettre en pratique l'adage « Retraité un jour, syndiqué toujours ».

Il a donc rejoint l'UDR FO 76 dont ses camarades lui ont rapidement confié la responsabilité.

Puis il a été élu au Comité Exécutif de l'UCR FO où, bien qu'il fasse preuve d'une grande discrétion, il a, là encore, œuvré au développement de l'organisation : ce fut encore le cas lors de la Xème Assemblée générale de l'UCR FO qui s'est tenue au mois d'octobre 2025 à Ronces les Bains. C'est la dernière fois que j'ai eu l'occasion de rencontrer Rémi.

Il restera pour nous tous un militant discret, mais fidèle à sa classe : la classe ouvrière.

Il va nous manquer, mais son action militante restera et, j'en suis sûr, servira aux jeunes générations.

Paul BARBIER
Secrétaire général adjoint de l'UCR FO

L'assemblée générale de l'UDR 05 s'est tenue le 5 mai sous la présidence de Jean Louis Jargeau du bureau national de l'UCR qui est intervenu dans les débats. 18 présents, 7 excusés.

Reconquérir le service au public

Nous avons commencé notre assemblée par une table ronde autour de la question comment reconquérir le service au public à partir de véritables services publics. Une réunion préparatoire avait recueilli des témoignages d'instituteurs, d'employés de la CAF, de chemins, de postiers, des finances publiques, et de l'hôpital public. La discussion qui a suivi a été passionnante, participative avec des faits précis. Une délégation chez le préfet s'impose.

Nous avons ensuite repris le cours normal d'une assemblée des retraités fo par le rapport de trésorerie et le rapport d'activité. Dans la discussion

Le combat contre la guerre

des extraits de la résolution générale du congrès confédéral de FO tenu à Dijon ont été cités :

le congrès refuse l'augmentation sans fin des dépenses militaires au détriment du service public, ce qui est incompatible avec la satisfaction des revendications, il exige le cessez-le-feu partout dans le monde, en particulier en Ukraine, en Iran, au Liban ainsi que l'arrêt des

massacres en Palestine. Le congrès appelle ses syndicats à prendre les initiatives nécessaires pour empêcher la guerre.

Le pouvoir d'achat en danger

L'inflation (+2,2 % sur un an), la hausse du prix des carburants (estimée à environ 720 €/an par ménage dans les Hautes-Alpes), et les superprofits de Total (4,6 milliards au 1er trimestre 2026), la fortune des 53 milliardaires français illustrent les inégalités croissantes. Blocage du prix de l'essence à 1,50 €.

L'isolement des retraités

La dématérialisation des services publics aggrave cet isolement, particulièrement dans les Hautes-Alpes où 26 % de la population a plus de 60 ans.

Nos revendications : maintien de l'accueil physique dans tous les services publics, revalorisation des pensions, prise en charge des personnes dépendantes, accès à la santé...

Un combat pour la dignité

Nous avons travaillé 37,5 ans, quarante ans, nous avons cotisé toute une vie, non pour mendier notre place, mais pour vivre debout.

Le secrétaire général de l'UD FO du 05 a conclu la réunion notamment par un compte rendu du congrès confédéral

Et après ces échanges, un bon repas fraternel



Notre assemblée a réuni une trentaine de camarades retraités, jeudi 7 mai, peu de temps après le Congrès confédéral de Dijon.

Pour introduire la discussion, la présidente s'est appuyée sur l'intervention de Paul Barbier, secrétaire général adjoint de l'UCR, intervention préparée pour le congrès confédéral et que vous trouverez en pièce jointe. Cette intervention fait le lien entre le combat pour les revendications et le combat pour stopper la marche à la guerre qui marque la situation.

Nous, retraités parisiens, condamnons la guerre, nos enfants, nos petits-enfants n'iront pas à la guerre! Notre UDR s'est mobilisée contre la guerre et l'économie de guerre avec l'UD FO75 et l'URIF, par de nombreux communiqués qui vous ont été envoyés, par des rassemblements, le 9 mai à la Sorbonne avec les étudiants à l'appel de ESR FO contre la venue du délégué général de l'armement, le 14 avril pour exiger le blocage du prix de l'essence et de l'énergie, le 16 avril pour le retrait de projet de loi Yadan, le 1er mai et il y a quelques jours le 4 mai...

Les jeunes refusent la guerre et le font savoir, en occupant la Sorbonne, l'ENS, Sciences Po, les Beaux arts...

Dans cette situation, avec des milliards et des milliards pour les dépenses militaires (+ 36 milliards d'ici 2030) peut-on penser que nos revendications pourraient être satisfaites, que nos pensions pourraient être augmentées sans arrêter la marche à la guerre?

Alors oui, conformément à la résolution générale du congrès qui «appelle ses syndicats à prendre les initiatives nécessaires pour empêcher la guerre», en particulier en soutenant le meeting international du 20 juin à Londres, à l'appel de Stop the War et de syndicats britanniques, avec des syndicats de France, d'Italie, d'Allemagne, de Grèce, d'Espagne, de Roumanie et en y envoyant un délégué de l'UDR 75.

Après cette introduction, François Grasa a rendu compte du Congrès confédéral, traversé par la situation interna-

tionale avec au centre des discussions des 264 délégués qui sont intervenus, les questions de la guerre et de la démocratie. La discussion a fait apparaître deux points de vue en particulier sur un amendement présenté par la FNEC FP, et qui a finalement abouti au paragraphe 2 de la résolution générale «Pour le pain, pour la paix, pour la liberté».

Dans notre assemblée, les mêmes questions ont été posées :

Le combat pour les revendications est-il indissociable du combat contre la guerre?

Le combat doit-il être uniquement pour les revendications?

Gabriel Gaudy, secrétaire général de l'UD 75, a expliqué pourquoi il n'avait pas été possible de faire cause commune avec la CGT pour le 1er mai, la CGT privilégiant le syndicalisme rassemblé avec la CFDT qui n'a pas la même position sur la situation et prête à accepter de liquider la retraite par répartition au nom de l'effort de guerre. Il a ajouté qu'il partageait la recherche internationaliste pour empêcher la guerre, saluant les dockers de Gênes et ceux de Marseille qui se sont opposés aux livraisons d'armes à Israël. Il a ajouté que le mouvement syndical peut agir pour empêcher la marche forcée à la guerre, et en accord avec la Charte d'Amiens.

Suite à la discussion, la décision du bureau de l'UDR 75 de soutenir le meeting international contre la guerre le 20 juin à Londres par une somme de 500 € a été approuvée à une large majorité. Brigitte Talon y représentera notre UDR.

Enfin, l'assemblée des retraités a adopté un message de soutien aux personnels de la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon, à but non lucratif qui assure l'accès aux soins sans dépassement d'honoraires, 35 crèches à Paris, l'aide aux handicapés, personnes âgées, formation de 1 000 étudiants en soins infirmiers, fondation menacée de vente et de démantèlement.

À la fin de la réunion, l'assemblée a partagé un pot fraternel.



Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie : « Le virage domiciliaire »... pour réduire les coûts

Le 5 mars, la séance plénière du CDCA devait donner un avis sur la « convention 2025-2028 relative à la coopération entre la CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie), l'ARS PACA, le Département et la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) et leurs engagements partagés pour le soutien à l'autonomie des personnes âgées ou vivant avec un handicap et leurs aidants. » Il était temps puisque la convention est déjà en application depuis plus d'un an !

Pour cette séance, un document de 59 pages a été fourni, comportant un descriptif de la situation qui fait apparaître, chiffres à l'appui, la nécessité, entre autres, de créer des places dans des HEPAD publics : en 2035, d'après les estimations de l'INSEE « environ 88 900 habitants seront âgés de 75 ans ou plus dans le Vaucluse, soit 15,5 % de la population ». L'expérience le prouve, 75 ans c'est l'âge à partir duquel la dépendance risque de se développer.

Mais, en Vaucluse comme nationalement, c'est le « tout domiciliaire » qui est en marche. Pourquoi ? Parce que, nous répète-t-on, « les personnes âgées sont mieux chez elles ». C'est vrai, tant qu'elles y sont en sécurité, même si cela est difficile à mettre en place et revient très cher. Mais, malgré l'aide à domicile qu'elle soit le fait des membres de la famille ou des personnels d'aide à la personne, il vient, pour certains, un moment où la présence continue d'un personnel qualifié est vitale. C'est à cet objectif que répond l'EHPAD.

Oui, mais voilà, la Cour des comptes s'est « penchée » sur le problème. Son rapport est sans ambiguïté : le virage domiciliaire ne répond nullement aux besoins des personnes âgées, mais à un objectif de réduction des coûts, étant entendu que les établissements sont considérés

comme « coûteux » par rapport au maintien à domicile. Toujours selon la Cour des comptes, la part de la Caisse Nationale de la Solidarité et de l'Autonomie

(CNSA) aux EHPAD est passée de 25,5 milliards en 2020 à 33,3 en 2025, alors même que 59 % des établissements présentaient un résultat déficitaire en 2023. Ce même rapport explique que l'ambition du gouvernement est de maintenir à domicile 85 % des personnes dépendantes pour réduire de 41 à 37 % la part de la prise en charge financière des établissements sanitaires, sociaux et médicaux sociaux.

Cet élément a constitué la base de l'intervention du FO. Cela a provoqué des réactions rapportant des vécus difficiles de maintien à domicile.

Dans le Vaucluse, aucune place supplémentaire n'est prévue dans les HEPAD publics, qui sont les moins chers et ceux dont le taux d'encadrement, bien qu'insuffisant, est supérieur aux établissements gérés par des associations à but non lucratif, sans parler des établissements à but franchement lucratif, très chers et dont le taux d'encadrement est encore plus bas.

L'avis sur la convention 2025-2028 a été donné par un vote à main levée : les syndicats FO, CGT et FSU se sont prononcés contre, les autres participants ont voté pour.

Dernière minute : le gouvernement se soucie vraiment des structures d'accueil, il rebaptise les EHPAD qui deviennent les Maisons France de l'Autonomie. « Ces établissements doivent être des lieux où on a envie de vivre et de travailler »... « pour être labellisé il faudra aussi disposer d'un accueil temporaire » annonce faite par la ministre chargée de l'autonomie et des personnes handicapées, Camille Gallier-Minier le 25 avril. Et bien sûr, aucun moyen nouveau n'a été annoncé.

Réponse de l'UDR FO 85 à l'invitation du Préfet de Vendée

Bonjour

Vous adressez à différentes associations et organisations syndicales une invitation à participer à une réunion de concertation dans la perspective de la conférence nationale du handicap prévue en juin 2026.

Vous souhaitez donc qu'une concertation s'engage c'est-à-dire qu'un processus de construction collective, d'objectifs communs s'engagent en vue d'agir ou de décider ensemble.

Mais comment est-il possible que vous demandiez qu'une telle réunion se tienne dans la mesure où vous avez décidé du cadre budgétaire contraint et en diminution. Inutile de rappeler ici, ce que tout le monde sait

déjà des choix budgétaires du gouvernement, de ses passages en force pour diminuer les budgets sociaux rendus à l'os et augmenter massivement les budgets d'armement.

Vous comprendrez, Messieurs, que nous ne pouvons pas nous rendre à une telle réunion qui veut associer des organisations « partenaires » à cette cogestion des choix contraints du gouvernement.

En ce qui concerne Force Ouvrière, nous ne nous rendrons donc pas à cette réunion du 11 mai.

Respectueusement,

Marcel Navarro
FORCE OUVRIÈRE



Communiqué de presse

Travail le 1^{er} mai : une brèche toujours inacceptable

Grâce à nos alertes syndicales et nos mobilisations, la proposition de loi initialement envisagée pour permettre très largement aux entreprises de faire travailler les salarié-es le 1^{er} mai a dû être abandonnée. **Après que le ministre du Travail a indiqué que la loi actuelle sur le 1^{er} mai ne serait pas modifiée, le Premier ministre s'est finalement empressé de déposer un nouveau projet de loi, confirmant l'obstination à répondre à la moindre des exigences patronales et à s'attaquer aux droits des salarié-es, jusqu'au SEUL jour complètement protégé du travail et de sa subordination.** L'acharnement sur le 1^{er} mai se poursuit le 16 juin au Sénat, après un épisode extrêmement préoccupant du 1^{er} mai 2026 où l'exécutif a franchi un nouveau seuil en accompagnant, si ce n'est en incitant, les infractions à la loi, au mépris de la séparation des pouvoirs, principe constitutif de toute démocratie!

Aucune organisation syndicale n'est favorable à cette énième tentative de **remise en cause du 1^{er} mai, seul jour férié obligatoirement chômé et rémunéré, et symbolique pour les travailleurs-euses en France comme à l'international.**

En resserrant son champ d'application aux « boulangers pâtisseries artisanaux et artisans fleuristes », le projet de loi ne vient pas « sécuriser » une situation existante — il ne faisait en réalité pas débat que ceux-là ne peuvent actuellement pas faire travailler des salarié-es — mais bien étendre la dérogation existante. Et cela aux dépens des salarié-es mais aussi des petits commerces indépendants de proximité qui pouvaient jusqu'ici déjà ouvrir, à la seule condition de ne pas faire travailler de salarié-es, sans subir la concurrence des grands groupes qui seraient demain nombreux à pouvoir se prévaloir de la nouvelle dérogation (du fait de découpages fréquents en petites entités permettant d'entrer dans la catégorie dite artisanale).

En plus des milliers de salarié-es qui seraient immédiatement concernés, **cette ouverture de la dérogation au principe du repos rémunéré le 1^{er} mai constitue une première brèche, remettant en cause l'exceptionnalité de cette journée : à chaque fois qu'un principe est entamé, les dérogations s'étendent progressivement jusqu'à devenir la règle.** Le travail du dimanche en est une illustration éclairante, et, une fois le travail généralisé ce jour-là, les majorations n'ont plus lieu d'être.

Quant au « volontariat », ajouté pour rassurer, il n'existe pas du fait du lien de subordination inhérent au contrat de travail, d'autant plus dans les petites entreprises. Comme pour le dimanche, les employeurs obligeront les salarié-es à travailler le 1^{er} mai sous peine de licenciement, ou de non-recrutement pour les nouvelles et nouveaux salarié-es.

Enfin, nous le rappelons, le 1^{er} mai n'est pas un jour férié comme les autres. Il commémore les luttes pour les droits des travailleuses et travailleurs, marquées notamment par des événements tragiques, comme la fusillade de Fourmies le 1^{er} mai 1891. **Remettre**

en cause le principe de cette journée, c'est remettre en cause plus d'un siècle d'histoire sociale et de conquêtes collectives.

Les travailleurs et les travailleuses attendent des parlementaires qu'ils et elles répondent aux urgences sociales : salaires, carburant, emploi, morts et accidents du travail, pas qu'ils remettent en cause les conquêtes sociales !

Les organisations syndicales Cfdt, CGT, FO, CFE-CGC, CFTC, UNSA, Solidaires et FSU appellent les parlementaires à s'opposer à toute tentative de remise en cause du 1^{er} mai aux dépens des salarié-es mais aussi des petits commerces indépendants de proximité au profit des grands groupes, en rejetant le projet de loi présenté le 16 juin 2026.

Le 12 mai 2026